

COMMUNIQUE

Alençon, Rouen, 23 juin 2026

Forêts de Normandie : risque sévère d'incendie !

Les indices de Météo France indiquent un risque sévère d'incendie pour les forêts de Normandie. Les patrouilles de surveillance et d'intervention de l'Office national des forêts ont été déclenchées par les Préfectures des départements de l'Orne, de la Seine-Maritime et de l'Eure. Dans ce contexte l'ONF appelle également à la plus grande vigilance du public : 9 fois sur 10 les feux de forêt sont d'origine humaine.

Les bons gestes à adopter

En forêt ou à proximité, dans le contexte actuel, il est impératif de respecter les gestes suivants :



Vous êtes fumeur ?

Il est interdit de fumer en forêt.

Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En voiture, on ne les jette pas par la fenêtre ; soyez vigilants à ce que les bouts incandescents ne s'envolent pas.

QUE FAIRE EN CAS DE DEPART DE FEU ?

- Rester éloigné d'un feu de forêt
- Prévenir les sapeurs-pompiers en composant le 18 ou 112
- Localiser la zone en précisant : lieu, numéro de parcelle (affiché sur les arbres au niveau des carrefours entre parcelle), nom d'allée forestière ou de carrefour, coordonnées GPS...
- Ne pas obstruer les voies d'accès à la forêt



Vous organisez un barbecue ?

Il est interdit en forêt ou tout autre espace naturel.

Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de toute végétation (herbe, broussailles, etc.).



Vous bricolez en plein air ?

Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un moyen d'extinction (extincteur, seau d'eau) à portée de main.



Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ?

Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

Vous avez un jardin ?

Le bon réflexe, c'est de protéger votre maison en débroussaillant votre terrain et autour de votre maison avant la saison estivale et de nettoyer les toitures et les gouttières de tout débris végétaux. Les déchets de tailles c'est en déchetterie !

Ensemble, soyons vigilants !

Restons en veille :

Durant l'été et en période à risques, comme actuellement, les préfetures peuvent décider de fermer l'accès à la forêt, par mesure de sécurité.

Dans le cas où la forêt n'est pas fermée, des restrictions diverses peuvent être néanmoins prises. Aussi, avant de partir en forêt, je me renseigne des conditions d'accès auprès de l'[ONF](https://www.onf.fr) ou en Préfecture.



A propos de l'ONF

Protéger et gérer durablement les forêts, agir pour le climat et la transition écologique, contribuer à l'attractivité et au développement durable des territoires, c'est préserver notre vie et celle des générations futures. Telle est l'ambition de l'ONF et de ses partenaires. Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'Office assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'ONF réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels, et propose des services aux collectivités et aux entreprises.